

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2019-037/PR/MB portant attribution une parcelle de terrain d'extension au profit de la Société NAKHEL RESORTS DJIBOUTI FZE.

n° 2019-037/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
29 janvier 2019

Numéro JO  
n° 2 du 31/01/2019

Date du numéro  
31 janvier 2019

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

**VU**Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

**VU**Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

**VU**La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Privé de l'Etat

**VU**La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

**VU**Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Janvier 2019.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Il est attribué à titre onéreux à raison de 1000 fd/m<sup>2</sup> à la Société NAKHEL RESORTS DJIBOUTI FZE une parcelle terrain en extension sise à HERON d'une superficie de 80 000 m<sup>2</sup> du TF 8404 souscrit au livre foncier au nom de cette dernière.

### Article 2

La parcelle de terrain attribuée en extension est destinée à l'implantation des activités hôtelières.

---

**Article 3**

Le présent arrêté sera enregistré à la diligence et à la charge de l'acquéreur.

---

**Article 4**

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**